

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

CIRCULATION – TRAVAUX D'ELAGAGE D'ARBRES

RUE DE LYON

N°2025/256

Le Maire de la Commune de COURS (69470),
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212-2 et suivants,
VU, le Code Pénal,
VU, le Code de la Route articles L.411.1, L.411-6, R.411-8 et R.411-26
VU, le Code de Voirie Routière article L.113-1,
VU, la demande des services espaces verts de la Mairie,
Considérant que, pour effectuer des travaux d'élagage d'arbres Rue de Lyon, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules et des piétons afin d'éviter tout risque d'accident,

ARRETE :

ARTICLE 1°/- A compter du **Mardi 05 Aout 2025 et jusqu'à la fin des travaux** d'élagages d'arbres effectués par les services des espaces verts de la mairie, la circulation sera réglementée de la façon suivante Rue de Lyon, dans la portion comprise entre La Rue de Valissant Bas et l'entrée du magasin Point P 238 Rue de Lyon :

- Circulation réduite à une voie
- Circulation réglementée par feux tricolores
- Stationnement d'un camion nacelle

ARTICLE 2°/- la signalisation sera assurée, conformément aux prescriptions sur la signalisation routière, par les services des espaces verts de la mairie.

ARTICLE 3°/- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et les services des espaces verts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4°/- Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le vingt et un juillet deux mil vingt-cinq.

**Le Maire,
Patrice VERCHERE**

